

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 2017

L'an deux mille dix sept, le deux août à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bélâbre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur LAROCHE Laurent, Maire de Bélâbre.**

Présents : Laurent LAROCHE, Maire, Jacques MARTINEAUD, Marie-Jeanne MAILLOCHON, Paul JEANNEAU, Laurence BARRITAUD Stéphane LEONARD, Florian CHIRON, Sandra DUBOS, Annie BRULON, Suzanne MARCHAND, Alain NEVIERE, et Jean-Marc POUGET.

Absents Excusés : Sylviane OUVRARD (pouvoir à Laurent LAROCHE) Vincent MANTEAU (pouvoir à Alain NEVIERE)

Secrétaires de séance : Alain NEVIERE et Florian CHIRON.

Ordre du jour :

- Avenants marché travaux mairie-salle des fêtes
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents en expliquant la convocation en urgence à cette séance rendue nécessaire pour permettre le paiement des entreprises.

Il procède à une rapide lecture du compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

Plusieurs points évoqués dans celui-ci font l'objet de précisions et mises à jour de la part de M. le Maire.

Suite à la dernière réunion de chantier on peut estimer possible une mise à disposition de la salle des fêtes à compter du 1^{er} novembre. Cela laisse un peu de temps pour en établir le règlement d'utilisation et l'organisation pratique de sa mise à disposition. D'ici là les associations devront continuer à utiliser les salles de remplacement. Les animations prévues devront être repoussées (spectacle de théâtre l'inauguration de la salle des fêtes programmé le 18 octobre : Alain attend de nouvelles propositions de Caméléon Production pour fin novembre début décembre) ou déplacées voire annulées : loto de Pomme d'Api).

Les subventions ayant été attribuées très tardivement il faudra attendre les vacances d'automne pour réaliser la réfection de la cour d'en-haut de l'école.

D'une façon générale les dossiers de demandes de subvention ont fait l'objet d'un efficace soutien des services de l'Etat pour des attributions conséquentes : Sous-Préfecture et Préfecture, nous les en remercions vivement.

14 foyers se sont plaints d'une dégradation de la réception TNT La mairie va transmettre le dossier aux services compétents.

12 personnes ont manifesté leur intérêt pour le transport collectif vers Le Blanc. Une expérimentation devrait pouvoir être conduite par le Département.

Pas de questions. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AVENANTS :

M. le Maire demande à ce qu'ils soient soumis au vote un par un. Accepté.

Alain Nevière attire l'attention sur la mise à jour précise des infos sur les conseillers présents ou absents en fonction de la réalité de la présente séance.

Les raisons de chaque avenant sont précisées par M. le Maire et commentées techniquement par Paul JEANNEAU.

Lot 1 avenant 5 : + 6 562,20 €. Unanimité

Lot 1 avenant 6 : - 11 172,00 €. Unanimité.

Lot 8 avenant 2 : + 4 586,18 €. Unanimité.

Lot 2 avenant 2 : + 4 369,26 €. Unanimité.

Lot 10 avenant 1 : + 2 161,20 €. Unanimité.

Lot 7 avenant 1 : + 1 206,00 €. Unanimité.

Lot 4 avenant 1 : + 2 954,17 €. Unanimité.

A partir des tableaux récapitulatifs remis en séance M. le Maire fait le point sur le montant général des dépenses et recettes de l'ensemble du programme de travaux mairie + salle des fêtes. L'écart entre les dépenses programmées à ce jour, y compris les frais hors marché concernant la maîtrise d'œuvre et les différents bureaux d'études, pour un montant total de 875 900 € TTC et les recettes prévues, subventions et emprunts négociés, nécessitera le recours à un emprunt complémentaire de 90 000 € dont les 40 000 € non mobilisés auprès de la Caisse d'Épargne sur 20 ans. Il faudra tenir compte des avenants à venir à l'automne, en particulier en raison de la modification du mode de chauffage de la salle des fêtes. Les aérothermes au sol initialement prévus seront avantageusement (économie de place, pas de ronflements liés à la soufflerie et des réglages non accessibles au public) remplacés par des panneaux rayonnants fixés dans le plafond compatibles avec le plafond acoustique prévu. Les 6 500 € de surcoût comprennent les capteurs qui optimiseront la consommation d'énergie. Accord du Conseil sur la proposition de devis présentée par l'entreprise Roby.

Accord pour un emprunt de 90 000 € : unanimité.

Proposition de DM pour affecter une partie (15 à 20 000 €) des sommes inscrites au budget pour la place de la mairie qui ne seront pas utilisées en 2017 afin d'acheter chambre froide, frigo et piano pour la salle des fêtes. Un devis a été demandé. Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Mobilier de la salle du Conseil : des devis ont été demandés à Berry Buro et Cousin Perrin

M. le Maire sera absent du 16 au 26 août. Alain NEVIERE assurera le mariage prévu le 25 août à 18 h.

L'inauguration de l'opération « Mémoire de rues » (circuit des cartes postales anciennes), devrait se faire à l'occasion des journées du patrimoine le dimanche 17 septembre après-midi.

Il faudra reprendre les visites d'entreprises de Bélâbre (Duval, Agri concept Maison de l'eau...) le samedi matin 1 par mois.

M. le Maire fait part d'une carte de remerciements de Fabrice et Lauranne NEVIERE suite à leur mariage, et d'un courrier du Souvenir Français pour la subvention accordée

CALENDRIER.

Apéro des campeurs le mercredi 9 août à 19 heures.

Invitation pour la Fête du lac à Chaillac : Jacques s'y rendra.

Prochain Conseil : pour le moment fixé au lundi 18 septembre 20 h.

Séance levée à 20h00